

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

ARRÊTÉ

portant composition du jury des concours interne et externe pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 modifié relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 1999 fixant la liste des diplômes pour le recrutement par concours des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2001 modifié fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2018 modifiant l'arrêté du 10 octobre 2001 fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

La composition du jury des concours interne et externe pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2022 est fixée ainsi qu'il suit :

M. Gilles DUTHIL

Directeur de projet représentant le directeur général
de la santé, Président ;

Mme Nicole BOHIC	Inspectrice générale des affaires sociales représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales ;
Mme Dominique LABBE	Pharmacienne générale de santé publique, conseillère spéciale du directeur de l'inspection, représentant le directeur général de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
M. Quentin BOUCHERIE	Pharmacien inspecteur de santé publique représentant le directeur général de l'agence régionale de santé Normandie;
M. Jean-Yves PABST	Professeur des universités à l'UFR des Sciences de Santé de l'université de Strasbourg ;
M. Laurent PEILLARD	Pharmacien général de santé publique à l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
Mme MAGNANT Cécile	Pharmacienne de santé publique à l'agence régionale de santé Bretagne.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. Laurent PEILLARD.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 janvier 2022

La cheffe de la mission concours et examens professionnels

Charlène Lagrède